

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION
DANS L'AGGLOMERATION DE LA ROCHE DES ARNAUDS**

**A l'occasion d'une tranchée pour le branchement Enedis
Descente de Basse Corréo (à partir du n°225)**

Le Maire de la commune de LA ROCHE DES ARNAUDS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles L.411.8,
Vu la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX, sise 6 Allée des Tilleuls à Sisteron (04200), du 12 février 2021,
Considérant que les travaux auront lieu du 17 février au 09 mars 2021,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée de la Descente de Basse Corréo,

**ARRÊTE
A partir du 17 février 2021**

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de branchement Enedis pour une maison d'habitation, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la voirie « Descente de Corréo » du 17 février au 09 mars 2021,

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Interdiction de circuler,
- Interdiction de stationner,
- Interdiction de dépasser pour tous les véhicules (légers et lourds).

La circulation sera interrompue le temps d'une journée de 8h à 18h.

L'entreprise AZUR TRAVAUX mettra en place la signalisation réglementaire temporaire de son chantier et veillera à ce que la sécurité de tous soit assurée. Elle en aura la charge et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

M. Le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes
L'entreprise AZUR TRAVAUX,

Qui est chargée en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche des Arnauds, le 15 février 2021.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

